



a/ Si la condition est réalisable, possible ou probable

Si la condition est réalisable, possible ou probable, tout se place sur le plan de l'indicatif, mode du réel. Les temps employés dans les règles de concordance de la condition réalisable (à l'exception de l'impératif) sont uniquement des temps de l'indicatif.

- Si personne **ne l'aide**, **il ne pourra pas** trouver la solution.
- Si **vous ne comprenez pas** le sens d'un mot, **cherchez-le** dans le dictionnaire !
- Si **elle a dit** la vérité, la justice **ne la retiendra pas** plus de 24 heures.

Quand la condition est possible ou considérée comme réalisable dans le présent ou dans le futur, la conjonction de subordination "si" introduit l'indicatif présent. La conséquence de cette condition sera au futur ou même à l'impératif.

- **Si vous suivez bien la recette**, votre soufflé sera réussi.
- On ira au bord de la mer **si le temps est beau**.
- Si vous ne comprenez pas l'explication, **posez vos questions !**

Quand la condition est, ou n'a pas été réalisée dans le passé, la conjonction "si" introduit le passé composé. La conséquence possible de cette condition sera au futur ou à l'impératif.

- **Si vous n'avez pas bien suivi la recette**, votre soufflé sera raté.
- **Si elle est arrivée en retard**, elle devra trouver une excuse.
- Posez des questions **si vous n'avez pas compris l'explication**.

La conséquence de la condition peut également se tourner au présent de l'indicatif, quand la condition est ou n'a pas été réalisée. Dans ce cas, la condition perd de son exigence, pour devenir plutôt une recommandation ou un avertissement.

- Si vous n'avez pas réservé, **vous ne pouvez pas entrer**.
- Si vous êtes le père, **vous pouvez assister à l'accouchement**.
- Si elle a besoin d'aide, **nous sommes prêts à l'aider**.
- Si vous signez, **vous vous engagez à rembourser dans un délai de deux ans**.

Nature de l'hypothèse	Si	Condition réalisable au présent ou au futur	Conséquence certaine si la condition est ou n'est pas réalisée
Hypothèse réalisable Domaine du possible		Présent ou Passé composé	Futur (présent) ou Impératif
<p><i>Attention ! La flèche double indique que la condition peut être en tête ou en fin de phrase.</i></p> <p>- Si vous voulez, nous sortirons. - ou - - Nous sortirons si vous voulez.</p>			

Rappel important :

Dans l'expression de la condition, le verbe qui suit et qui dépend de la conjonction "**si**" n'est jamais au futur ni au conditionnel.

- **Si** la route **est** trop longue, nous passerons une nuit à l'hôtel.
- Vous pourrez lui poser des questions **si tout ne vous a pas semblé** assez clair.

D'autres conjonctions composées de "si" suivent la même règle : **Même si – sauf si – excepté si – que si – si jamais**
Mais attention ! Elles n'ont pas toujours la même signification.

Même si

- **Même si** je dois y passer la nuit, je trouverai l'erreur.
- Les athlètes plongeront dans la Seine, **même si** elle est toujours très polluée.

Si jamais

- **Si jamais** vous oubliez leur adresse, téléphonez-moi !
- Nous prendrons un sandwich, **si jamais** nous n'avons pas le temps de déjeuner.

Sauf si (excepté si)

- On partira au bord de la mer, **sauf s'il** pleut.
- Je serai au rendez-vous à 10 heures, **excepté s'il** y a une grève.

Que si = seulement si

- Ils ne vous répondront **que si** vous joignez une enveloppe timbrée.
- On ne viendra **que s'ils** nous invitent.

Se placent en début ou en milieu de phrase.

Se place en milieu de phrase.

Grammaire réflexe